

PREFACE

LAURELINE CONGNARD

*Responsable académique du Master en études internationales,
Centre francophone universitaire de l'Université de Szeged, Juriste
assistante Wallonie Bruxelles International.*

Le continent européen a connu ces dernières années des actes terroristes d'une nouvelle envergure et de plus en plus meurtriers. La sécurité aujourd'hui est devenue la première préoccupation des citoyens européens. Les chiffres Eurobaromètre du 2 août 2017 plaçaient le terrorisme en tête des problèmes cités par les citoyens européens. En 2017, le Centre d'analyse du terrorisme a recensé soixante-deux incidents terroristes dans l'UE (quinze attentats, sept tentatives et quarante projets). La menace reste donc élevée, permanente et en constante évolution. La question de la vulnérabilité de l'Europe et de ses Etats-membres occupe une place primordiale dans les discours politiques et sécuritaires. Les attentats en France et à Berlin en 2015 et 2016 ont montré de réelles failles de sécurité, et notamment l'absence de connexion entre les bases de données de sécurité qui existent sur le plan européen. De plus, la nature transnationale de la menace terroriste a engendré une prise de conscience du renforcement nécessaire de la coordination et de la coopération entre les autorités compétentes (notamment par l'échange d'informations) et du rôle de l'Union européenne.

2015 a été un tournant dans la menace terroriste et dans l'encadrement juridique de cette menace par les Etats. Le terrorisme représente un défi d'un genre nouveau pour la démocratie. Dans plusieurs pays, le débat sur la lutte contre le terrorisme a pris la forme d'une dualité entre droits civils et sécurité. La menace terroriste touche et remet en

question les valeurs des sociétés démocratiques, elle remet en cause les équilibres institutionnels, politiques, économiques et sociaux des Etats.

Confrontés à une multiplication et à de nouvelles formes d'actes terroristes, les Etats de l'Union européenne sont contraints d'adapter leurs législations pour lutter efficacement contre ces actes indignes, remettant parfois en cause les valeurs si chères à toute démocratie.

Plusieurs interrogations se posent alors : Comment rationaliser la peur, engendrée par ces actes terroristes, par le droit ? Comment les Etats peuvent-ils y répondre efficacement ? La lutte contre le terrorisme et donc la sauvegarde de la sécurité peut-elle ainsi réellement justifier des restrictions importantes aux libertés fondamentales ? Parfois, la politique sécuritaire contrevient aux libertés individuelles et le défi posé renvoie notamment à cette question perpétuelle de l'équilibre entre liberté et sécurité.

Cette lutte est une priorité absolue pour les Etats mais également pour l'Union européenne, même si elle n'est pas un acteur au premier plan puisque la sécurité intérieure reste de la seule compétence nationale. Toutefois, l'Union européenne apporte un soutien significatif par l'adoption de dispositifs de lutte et par l'adoption d'une nouvelle stratégie. Face à cette menace mondiale permanente, ainsi qu'aux nouvelles menaces qui pèsent sur le monde et qui ne connaissent ni frontières, ni nationalités, ni religions, la communauté internationale doit être unie.

Ce colloque s'est organisé sur deux journées. La première, à Szeged, fut l'occasion de dresser les grandes lignes de l'histoire du terrorisme en Europe et de mettre en exergue l'impact de cette menace sur la population et sur les valeurs de nos démocraties. Les intervenants ont également présenté les défis auxquels sont confrontés les démocraties – la dualité entre droits fondamentaux et sécurité – et les menaces pour l'Etat de droit. Cette lutte est donc une priorité absolue pour les Etats mais également pour l'Union européenne. La nature transnationale de la menace terroriste a engendré une prise de conscience par les États membres du rôle accru que doit jouer l'UE dans ce domaine; Cette dernière apporte en effet un soutien significatif et non négligeable.

La deuxième journée, qui s'est déroulée à Budapest était l'occasion de présenter les moyens judiciaires de la lutte contre le terrorisme en

France et en Belgique. Les deux magistrats ont su captiver le public par le partage de leurs expériences de terrain. La question du lien entre la corruption et le terrorisme et le fait que la corruption apparaît comme une menace pour la sécurité, a également été abordée. Le colloque s'est terminé sur le cadre international de la protection des données avec l'intervention d'un expert du Conseil de l'Europe.